

# M'équiper en matériel en tant que sage-femme libérale

## REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### Présentation du dispositif

Financer les équipements facilitant la pratique professionnelle des sages-femmes libérales.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Etre une sage-femme libérale diplômée d'état, installée et exerçant en Auvergne-Rhône-Alpes en mode individuel ou en mode regroupé. La Société de Civile de Moyen est également éligible.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Les dépenses concernent l'acquisition de matériel (un seul équipement par type) tels que :

- Balance de précision,
- Bilirubinometre / biliflash,
- Audiomètre,
- Saturomètre néonatal,
- Échographe de transport,
- Cardiotocographe / monitoring.

D'autres équipements pourront facultativement être aidés sur demande motivée : tensiomètre, autres matériels liés aux visites à domicile.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Ne peuvent pas prétendre à ce dispositif :

- les sages-femmes en formation,
- les sages-femmes libérales en remplacement, en disponibilité ou celles ayant pris leur retraite.

### Montant de l'aide

## De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide régionale est forfaitaire et s'élève à 1 000 € au maximum par sage-femme libérale. Elle peut être portée à 1 500 € maximum en cas d'installation ou d'exercice en zone très sous dotée ou sous dotée.

Elle est cumulable avec d'autres aides publiques. Conformément au règlement financier de la Région, le plancher minimum est fixé à 500 €.

L'aide ne peut être sollicitée qu'une seule fois par bénéficiaire (le bénéficiaire étant le déposant et les infirmiers en association ou en exercice en commun avec lui) jusqu'en 2027.

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

La demande d'aide doit être formulée en ligne avant l'achat du matériel.

Pour tout contact :

Direction de la Santé, du Handicap et de l'Action sociale  
Service Accès à la santé, Handicap et Développement social  
[sante@auvergnerhonealpes.fr](mailto:sante@auvergnerhonealpes.fr)

## Organisme

### REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- **Siège**  
1 esplanade François Mitterrand  
CS 20033  
69269 LYON Cedex 02  
Téléphone : 04 26 73 40 00

## Déposer son dossier

- [https://aides.auvergnerhonealpes.fr/aides/#/crauraprod/connecte/F\\_SAN\\_EQ\\_SF\\_LIB/depot/simple](https://aides.auvergnerhonealpes.fr/aides/#/crauraprod/connecte/F_SAN_EQ_SF_LIB/depot/simple)